

ATTESTATION DE COMPARABILITÉ POUR UN DIPLÔME OBTENU À L'ÉTRANGER

Sèvres, le 05/11/2024

Référence dossier : 2045524
MME KATERYNA TSYHANIUK

Document évalué :

Intitulé : Diplom Bakalavra
Filière : philologie
Spécialité : langues et littératures germaniques (option : anglais)
Établissement : Université nationale de l'Académie d'Ostroh
Date d'obtention : 30/06/2024
Pays d'obtention : UKRAINE
Durée officielle : quatre années d'études supérieures dans le système éducatif ukrainien
Crédits ECTS : 240
Débouchés : poursuite d'études à un niveau supérieur, notamment au niveau du "Diplom Spetsialista" ou du "Diplom Magistra"
accès au marché de l'emploi dans le domaine de spécialisation

Résultat de l'expertise*

Cadre national des certifications professionnelles

6

Cadre européen des certifications (CEC)

6

Remarques :

Ce diplôme confère le grade académique de "Bakalavr".

Cette attestation ne constitue pas une autorisation d'exercer une profession réglementée en France.

Le directeur général, Olivier BRANDOUY



Cette comparaison est établie sur la base d'une évaluation effectuée par un expert du centre ENIC-NARIC France en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers en France. Elle vise à aider le détenteur du diplôme étranger dans ses démarches auprès des administrations françaises. Elle vise également à aider les établissements d'enseignement et les employeurs (dans le cas des professions non réglementées) à apprécier les diplômes étrangers qui leur sont soumis, appréciation qui relève en dernier recours de leur responsabilité. Cette procédure d'évaluation n'inclut pas une authentification systématique des diplômes étrangers présentés par le titulaire. *Voir explications page suivante.

RÉFÉRENCIEMENT DES DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS

| DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS | CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES* | CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS** | CRÉDITS EUROPÉENS ECTS*** |
|-----------------------------|---|-------------------------------------|---------------------------|
| Doctorat | 8 | 8 | - |
| Master | 7 | 7 | 300 |
| Licence | 6 | 6 | 180 |
| BTS et DUT | 5 | 5 | 120 |
| Baccalauréat | 4 | 4 | - |
| CAP et BEP | 3 | 3 | - |

* Le Cadre national des certifications professionnelles, introduit par la loi 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, se substitue à la Nomenclature française des niveaux de formation de 1969 et s'aligne sur le Cadre européen des certifications. Les diplômes nationaux mentionnés dans le tableau ci-dessus sont classés dans ces cadres.

** CEC : Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, élaboré par la Commission européenne en lien avec le processus de Bologne. Le CEC est un système commun de référence qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification.

*** ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System. Pour information, un semestre en France correspond à 30 crédits ECTS. Par conséquent, une année académique en France correspond à 60 crédits ECTS.

L'attestation de comparabilité et l'attestation de reconnaissance de période d'études délivrées par le centre ENIC-NARIC France sont une aide à la lecture des parcours académiques effectués à l'étranger. Ces attestations sont établies sur la base des critères suivants qui s'inscrivent dans le respect de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne :

| CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ | |
|-------------------------|--|
| | Reconnaissance du diplôme par l'Etat du système éducatif du pays d'origine |
| | Statut de l'établissement dans le pays d'obtention |
| ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION | |
| Indices formels | Accord bilatéral ou multilatéral |
| | Place relative du diplôme dans un cadre national ou international |
| | Durée officielle des études |
| | ECTS/ crédits |
| | Prérequis pour entrer en formation |
| | Composantes de la certification (connaissances, compétences, résultats d'apprentissage) |
| | Débouchés académiques et professionnels |
| Assurance qualité | Existence d'une évaluation indépendante et externe de la formation ou de l'établissement |

Si vous contestez le résultat de l'expertise, le centre ENIC-NARIC France pourra revoir sa position en cas d'éléments nouveaux que vous pourriez porter à sa connaissance, et ce dans un délai de deux mois. Merci d'adresser votre message à : recours-enicnaric@france-education-international.fr

Attention, seuls les recours transmis à cette adresse électronique pourront être pris compte.